

COMMUNE D'ESSERTS-BLAY (Savoie)
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 28 mars 2014

Date de convocation : 24 mars 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt huit mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. VALAZ Christophe, Maire**

Présents : M. BOCHET Jean-Paul- M. BONVIN Denis- M. CADENEL Jean-Luc M. DENCHE James - M. FLORENT Jérémy – M. FUGIER Damien Mme MARTINANT Coralie – M. MERCIER Christophe - Mme ROSAT Elodie – Mme RUFFIER Marguerite – M. SAGANEITI PHILIPPE - M. THEVENON Raphaël Mme TRAVERSIER Sylviane - M. VALAZ Christophe

Excusés : MME BLANC Anne (pouvoir de vote à M. THEVENON Raphaël)

Absents :

SECRETAIRE : M. SAGANEITI Philippe

Ordre du jour :

- **Installation du nouveau conseil municipal**
- **Election du Maire**
- **Détermination du nombre d'adjoints**
- **Election des adjoints**

❦❦❦❦❦❦

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

La séance a été ouverte sous la présidence de M. VALAZ Christophe, maire, qui , après avoir rappelé le résultat des élections municipales du 23 mars 2014,

INSCRITS : 574

VOTANTS : 414

Nuls : 12

EXPRIMES : 402

MAJORITE ABSOLUE : 202

Ont été élus :

M.	BONVIN	DENIS	243
Mme	RUFFIER	MARGUERITE	239
M.	THEVENON	RAPHAEL	231
M.	MERCIER	CHRISTOPHE	230
Mme	TRAVERSIER-BLANC	SYLVIANE	229
M.	BOCHET	JEAN-PAUL	226
Mme	BLANC	ANNE	217
M.	SAGANEITI	PHILIPPE	217
M.	CADENEL	JEAN-LUC	214
M.	FUGIER	DAMIEN	214
Mme	MARTINANT	CORALIE	212
Mme	ROSAT	ELODIE	212
M.	VALAZ	CHRISTOPHE	211
M.	DENCHE	JAMES	210
M.	FLORENT	JEREMY	208

a déclaré

M.	BONVIN	DENIS
Mme	RUFFIER	MARGUERITE
M.	THEVENON	RAPHAEL
M.	MERCIER	CHRISTOPHE
Mme	TRAVERSIER-BLANC	SYLVIANE
M.	BOCHET	JEAN-PAUL

Mme	BLANC	ANNE
M.	SAGANEITI	PHILIPPE
M.	CADENEL	JEAN-LUC
M.	FUGIER	DAMIEN
Mme	MARTINANT	CORALIE
Mme	ROSAT	ELODIE
M.	VALAZ	CHRISTOPHE
M.	DENCHE	JAMES
M.	FLORENT	JEREMY

installés dans leurs fonctions.

M. SAGANEITI Philippe a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L2121-15 du CGCT).

ELECTION DU MAIRE

Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, à savoir Mme Marguerite RUFFIER, a pris la présidence de l'assemblée (art.L2122-8 du CGCT). Il a ensuite procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quatorze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite convié le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L2122-4 et L2122-7 du CGCT, le maire est élu au bulletin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenue la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du bureau de vote

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : M. FUGIER DAMIEN et Mme TRAVERSIER Sylviane

Résultat du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls (art.L66 du code électoral) : 5

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

M. THEVENON Raphaël, 10 voix

M. THEVENON Raphaël a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

ELECTIONS DES ADJOINTS

Sous la présidence de M. THEVENON Raphaël, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art L2122-4, L 2122-7 ET L2122-1 du CGCT)

DELIBERATION 2014-03-00001

Détermination du nombre d'adjoints

Le président a indiqué qu'en application des articles L2122-1 et L2122-2 du CGCT, la commune peut disposer de quatre adjoints au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de quatre adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal fixe à quatre le nombre d'adjoints au maire de la commune.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Résultat du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls (art.L66 du code électoral) : 5

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Mme BLANC Anne, 10 voix

Mme BLANC Anne a été proclamée premier adjoint et a été immédiatement installée

ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT

Résultat du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls (art.L66 du code électoral) : 5

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

M. BOCHET Jean-Paul, 10 voix

M. BOCHET Jean-Paul a été proclamé deuxième adjoint et a été immédiatement installé

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

Résultat du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls (art.L66 du code électoral) : 5

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Mme MARTINANT Coralie, 10 voix

Mme MARTINANT Coralie a été proclamée troisième adjoint et a été immédiatement installée

ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT

Résultat du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls (art.L66 du code électoral) : 5

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue :

Ont obtenu :

Mme TRAVERSIER Sylviane, 10 voix

Mme TRAVERSIER Sylviane a été proclamée quatrième adjoint et a été immédiatement installée

DELIBERATION 2014-03-00001

Détermination du nombre d'adjoints
